

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 19 novembre 2018 à 11 h 45.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier (absente résolution 2018-442 et 2018-443) formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du secrétaire-trésorier du 16 novembre 2018 remis à tous les conseillers, ce même jour

Sont absents : Michel Champigny et Meagan Reid

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

2018-440 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance extraordinaire du 19 novembre 2018. Il est 11 h 45.

Aucune personne présente dans la salle.

ADOPTÉ

2018-441 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

La conseillère Nicole Bernier quitte l'assemblée, il est 11 h 46.

2018-442 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 490 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'East Angus souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 490 900 \$ qui sera réalisé le 27 novembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
696	231 500 \$
741	379 177 \$
763	880 223 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 696, 741 et 763, la Ville d'East Angus

souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 27 novembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 mai et le 27 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	56 100 \$	
2020.	57 900 \$	
2021.	60 200 \$	
2022.	62 200 \$	
2023.	64 500 \$	(à payer en 2023)
2023.	1 190 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 696, 741 et 763 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. **ADOPTÉ**

2018-443

SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	19 novembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,5500 %
Montant :	1 490 900 \$	Date d'émission :	27 novembre 2018

ATTENDU QUE la Ville d'East Angus a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 27 novembre 2018, au montant de 1 490 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DU NORD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

56 100 \$	3,55000 %	2019
57 900 \$	3,55000 %	2020
60 200 \$	3,55000 %	2021
62 200 \$	3,55000 %	2022
1 254 500 \$	3,55000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,55000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

56 100 \$	3,56000 %	2019
57 900 \$	3,56000 %	2020
60 200 \$	3,56000 %	2021
62 200 \$	3,56000 %	2022
1 254 500 \$	3,56000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,56000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

56 100 \$	2,65000 %	2019
57 900 \$	2,85000 %	2020
60 200 \$	3,00000 %	2021
62 200 \$	3,15000 %	2022
1 254 500 \$	3,25000 %	2023

Prix : 98,48700

Coût réel : 3,58754 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DU NORD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS est la plus avantageuse;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville d'East Angus accepte l'offre qui lui est faite de CD DU NORD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS pour son emprunt par billets en date du 27 novembre 2018 au montant de 1 490 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 696, 741 et 763. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

La conseillère Nicole Bernier revient à l'assemblée, il est 11 h 50.

2018-444 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 11 h 50.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
--------	-----